

Elaboration du plan de gestion concerté du delta de l'Orb

Compte-rendu du Comité de Pilotage n° 2

Objet : Validation du diagnostic et choix des niveaux d'ambition

Lieu : Mairie de Portiragnes

Date : 24 Février 2020

Participants

Nom	Titre / Structure	Présent
Christian POUGET	Sous-Préfet de Béziers	X
Jean-Noël BADENAS	Président de l'EPTB Orb-Libron	X
Gwendoline CHAUDOIR	Maire de Portiragnes – Présidente du Syndicat Béziers la Mer	X
Jean-Pierre BALZA	Adjoint au Maire de Sérignan	X
François BESSIERE	DST – Valras	X
Bernard SAUCEROTTE	Mairie de Vias - CAHM	X
Nathalie EGEA	SCoT Biterrois	X
Paul CHEMIN	DREAL Occitanie	Excusé
Laurent MONTEL	DREAL Occitanie	Excusé
Eric BOUSQUET	DDTM 34 Eau Risques Nature	X
Fabrice RENARD	DDTM 34 – SAT Ouest	X
Serge PAGES	DDTM 34 – DML	X
Nadine BOSC-BOSSUT	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	Excusée
Anne COURSEILLE	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	X
Isabelle BOULESTEIX	Département 34 service Biodiversité et espaces naturels	X
Françoise MATEU	Région Occitanie	Excusée
Christian VINCENDET	CABM	X
Gaelle DUPUY	CABM	X
Alain TRIBILLAC	CABM	X
Emmanuel CRAPIZ	CABM	X
Lucie KERJEAN	CABM	X
Sophie DRAI	CAHM	Excusée
Julien AZEMA	CAHM	X
Arnaud LUPIA	Cave Coopérative de Sérignan	X
Georges NOGUES	ASA de Sérignan	X
Jacques GUIRAUD	ASA de Portiragnes	X
Sophie NOGUES	Chambre d'Agriculture	Excusée

Pierre MICHELOT	Chambre d'Agriculture	Excusé
Marie OGE-GANAYE	Chambre d'Agriculture	X
Jacky LAUTIER	Fédération des Campings	X
Cyril DURON	EID	X
Mr MARTY	Fédération de Chasse	Excusé
Maëva CARRERE	EPTB Fleuve Hérault	X
Pierre ENJALBERT	EPTB Orb-Libron	X
Frédérique ROMAN	EPTB Orb-Libron	X
Alain GUERRERO	EPTB Orb-Libron	X
Laurent RIPPERT	EPTB Orb-Libron	X
Gaëlle GASC	Contrechamp	X
Raphaël COIN	Festuca	X
Pascal BEC	Oteis	X

1 Ordre du jour

- Présentation de l'état des lieux et du diagnostic
- Identification des enjeux, des objectifs généraux et de l'espace de gestion du site
- Sélection des niveaux d'ambition du plan de gestion

2 Déroulement de la réunion et principaux points abordés

Après l'ouverture de la séance par Mme CHAUDOIR (Maire de Portiragnes), rappelant notamment les principaux enjeux de cette étude et les attentes de la part du territoire, puis les discours introductifs de M. le Sous-Préfet et de M. BADENAS (Président de l'EPTB Orb-Libron), les bureaux d'étude sont invités à présenter les principaux constats de l'état des lieux et du diagnostic.

Le support de présentation, détaillant les différents points à l'ordre du jour, est annexé au présent compte-rendu de réunion. Les commentaires ou questions formulés au cours ou à l'issue de cette présentation sont retranscrits ci-après.

- **Présentation de l'état des lieux et du diagnostic**

Mr SAUCEROTTE souhaite que la commune de Vias soit mieux prise en compte dans le périmètre d'étude (initialement limité à l'ancien grau du Libron) pour respecter la logique hydraulique, le secteur de la Cote Ouest de Vias pouvant être inondé par les eaux débordées de l'Orb et du Libron. Pascal BEC et Frédérique ROMAN précisent qu'effectivement le périmètre initial se limitait à la zone humide de l'ancien grau du Libron mais qu'en fonction de la thématique analysée le périmètre d'étude pouvait être adapté (cf les cartographies du diagnostic sur la thématique hydraulique ou milieux).

Mr GUIRAUD évoque la situation de l'ancien grau du Libron aujourd'hui complètement ensablé, corroborant le diagnostic ainsi que le besoin de réfléchir à une optimisation de la gestion des graus des lagunes. A l'occasion de cette discussion, Mr PAGES rappelle que s'il est tentant de vouloir utiliser ce sable pour le rechargement des plages à proximité, il faut d'abord s'assurer de la compatibilité de la qualité de ces sédiments.

Enfin, Mr LUPIA souligne que sur la diapositive évoquant la salinisation des terres, le lit mineur de l'Orb n'apparaît pas en tant que vecteur du sel alors qu'effectivement compte tenu de la faiblesse des débits de l'Orb, même en hiver, il constitue une « porte d'entrée » du sel dans la zone du delta. **A l'issue de ces discussions, l'état des lieux et le diagnostic présentés ne soulevant pas d'autres remarques, ils sont validés par le COPIL.**

- ***Identification des enjeux, des objectifs généraux et de l'espace de gestion du site***

Les objectifs généraux du futur plan de gestion présentés, à savoir :

- Reconquérir le fonctionnement hydrologique du delta
- Préserver la diversité des milieux et des habitats et Renforcer les liens avec les milieux environnants
- Préserver la qualité des eaux et des lagunes
- Aller dans le sens de l'adaptation au changement climatique
- Améliorer les connaissances sur l'évolution de la zone

n'amènent pas de discussion et sont **validés par le COPIL.**

Par contre, le périmètre d'application du plan de gestion interroge davantage les participants. En effet l'étude a permis d'identifier un Espace de Bon Fonctionnement qui est la zone d'influence immédiate des zones humides. En complément de cet EBF, un espace étendu (correspondant aux bassins versants en amont du Canal du Midi) a également été identifié en lien avec les connections hydrauliques et sédimentaires qui ont été interrompues par la création du Canal du Midi.

Laurent RIPPERT s'inquiète du fait que baser le plan de gestion sur l'ensemble EBF + EBF étendu puisse ralentir la dynamique globale. Mr le Sous-Préfet insiste également sur l'intérêt de prioriser les actions et leur périmètre. Frédérique ROMAN et Pascal BEC précisent que cet espace étendu a pour vocation de « matérialiser » les bassins versants naturels et historiques, bien que désormais déconnectés, de la zone du delta de l'Orb ; dans un contexte de recherche d'économies d'eau, en particulier sur le Canal du Midi, il semble important de rappeler que cet ouvrage a conduit à supprimer certains apports hydrauliques à la zone (notamment ancien Grau du Libron). Après discussion **le Comité de Pilotage valide le fait de définir le plan de gestion sur le périmètre de l'Espace de Bon Fonctionnement et de ne conserver l'Espace de Bon Fonctionnement étendu que comme une zone de vigilance.**

- ***Sélection des niveaux d'ambition du plan de gestion***

Le premier débat porte sur la façon de prendre en compte le changement climatique dans le plan de gestion. Les échanges sont nombreux à l'image de la diversité des points de vue des différents acteurs sur ce sujet. Mr SAUCEROTTE insiste en particulier sur la nécessaire temporalité des phénomènes à prendre compte. En particulier, conformément à ce que les bureaux d'étude ont évoqué, il lui semble important, lorsque les actions auront été définies, de prendre en compte leur amortissement pour s'assurer qu'il soit pertinent de les mettre en œuvre.

Les participants s'accordent sur le fait que le plan de gestion du delta de l'Orb n'est pas le lieu des réflexions stratégiques à mener sur les évolutions ou adaptations des activités vulnérables aux

évolutions climatiques et renvoient notamment ces réflexions au projet de territoire qui sera défini par l'étude dite de « recomposition spatiale » envisagée par le SCoT.

Le Comité de Pilotage acte que :

- le plan de gestion du delta par sa finalité, la restauration du fonctionnement deltaïque, contribuera à une meilleure adaptation aux évolutions climatiques.
- Il sera construit en interrogeant la durabilité de chaque action dans ce contexte d'évolutions climatiques
- Il intègrera des suivis locaux de ces évolutions pour objectiver leur dynamique.

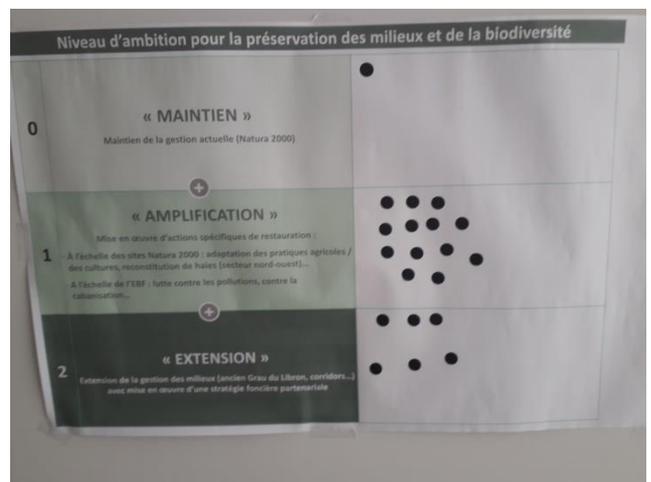
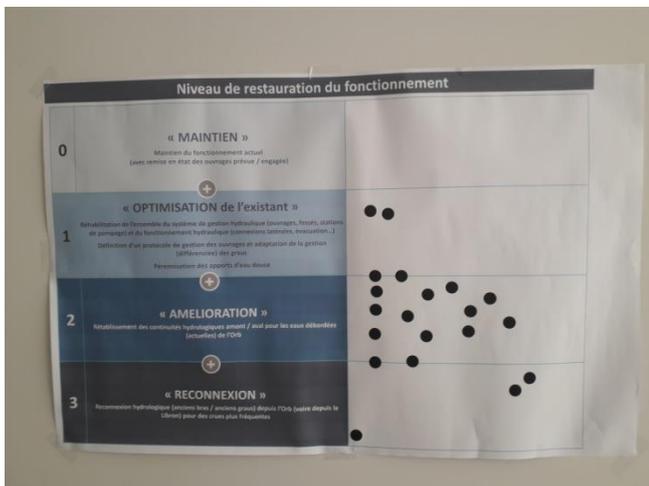
Les différents niveaux d'ambition proposés pour élaborer le plan d'actions sont présentés puis débattus en préalable au vote, pour les enjeux du fonctionnement du delta et de la préservation des milieux naturels.

Seuls les niveaux d'ambition relatifs à la restauration d'un fonctionnement deltaïque font l'objet de débat. De nombreux participants (EPTB Orb Libron, DDTM) s'interrogent sur le niveau d'ambition 3 qui semble séduisant pour retrouver un vrai fonctionnement de delta, mais qui renvoie vers de nouvelles études à mener qui pourraient démontrer finalement des difficultés de mise en œuvre ; ils expriment une crainte de repartir à nouveau sur des études et non de déboucher sur des actions concrètes. Fabrice RENARD souligne que ce niveau 3 n'est pas forcément réaliste au regard du régime hydrologique de l'Orb, impacté notamment par le fonctionnement du barrage des Monts d'Orb. Eric BOUSQUET regrette que l'absence de données factuelles permettant d'accréditer ce niveau d'ambition pousse à retenir le niveau d'ambition précédent. Frédérique ROMAN précise que les niveaux d'ambition ont été conçus de manière gigogne, ainsi mettre en œuvre le niveau 2 et étudier la faisabilité d'un niveau 3 restent tout à fait compatibles.

Les élus présents, Mme CHAUDOIR, M SAUCEROTTE et BALZA, rappellent que toute restauration des écoulements vers les lagunes doit s'accompagner d'une gestion des graus adaptée pour éviter d'aggraver la vulnérabilité des enjeux présents en zone inondable.

A l'issue des discussions, les participants sont invités à voter pour le niveau d'ambition de leur choix pour les deux thématiques. Les niveaux d'ambitions qui obtiennent la majorité des votes, sont :

- Le niveau 2 : Rétablissement des continuités hydrauliques (amont-aval) pour les eaux débordées de l'Orb, intégrant l'optimisation des ouvrages existants
- Le niveau 1 : Amplification de la dynamique de restauration des milieux par la mise en œuvre d'actions spécifiques de restauration :
 - o A l'échelle des sites Natura 2000 : adaptation des pratiques agricoles / des cultures, reconstitution de haies (secteur nord ouest)...
 - o A l'échelle de l'EBF : lutte contre les pollutions, contre la cabanisation...



Frédérique ROMAN conclut en rappelant les prochaines étapes à venir d'ici le COPIL de finalisation du Plan de Gestion mi-juin et notamment l'atelier d'élaboration du plan d'actions qui se déroulera fin mars.

Mme CHAUDOIR remercie les participants et lève la séance.